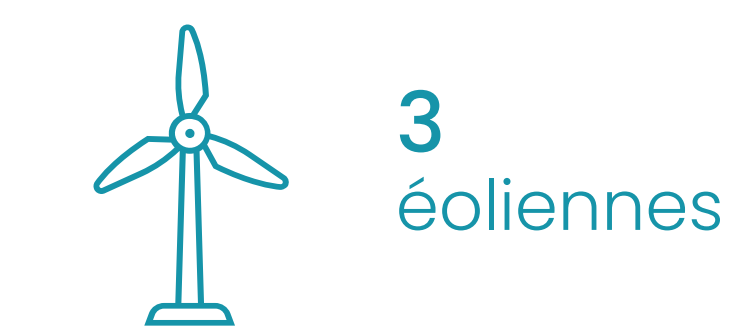


Un mot sur le projet...

Le projet éolien étudié à La Chapelle Janson est situé au sud-est de la commune, à environ 3 km du centre bourg. Impulsé au printemps 2019, ce projet s'inscrit dans un contexte de transition énergétique nationale et engendrerait des retombées économiques locales dans la durée. Différentes études, débutées fin 2020, sont en cours de finalisation afin d'identifier les principaux enjeux du territoire et déterminer le projet le plus pertinent au vu de son environnement humain et naturel.

Projet envisagé

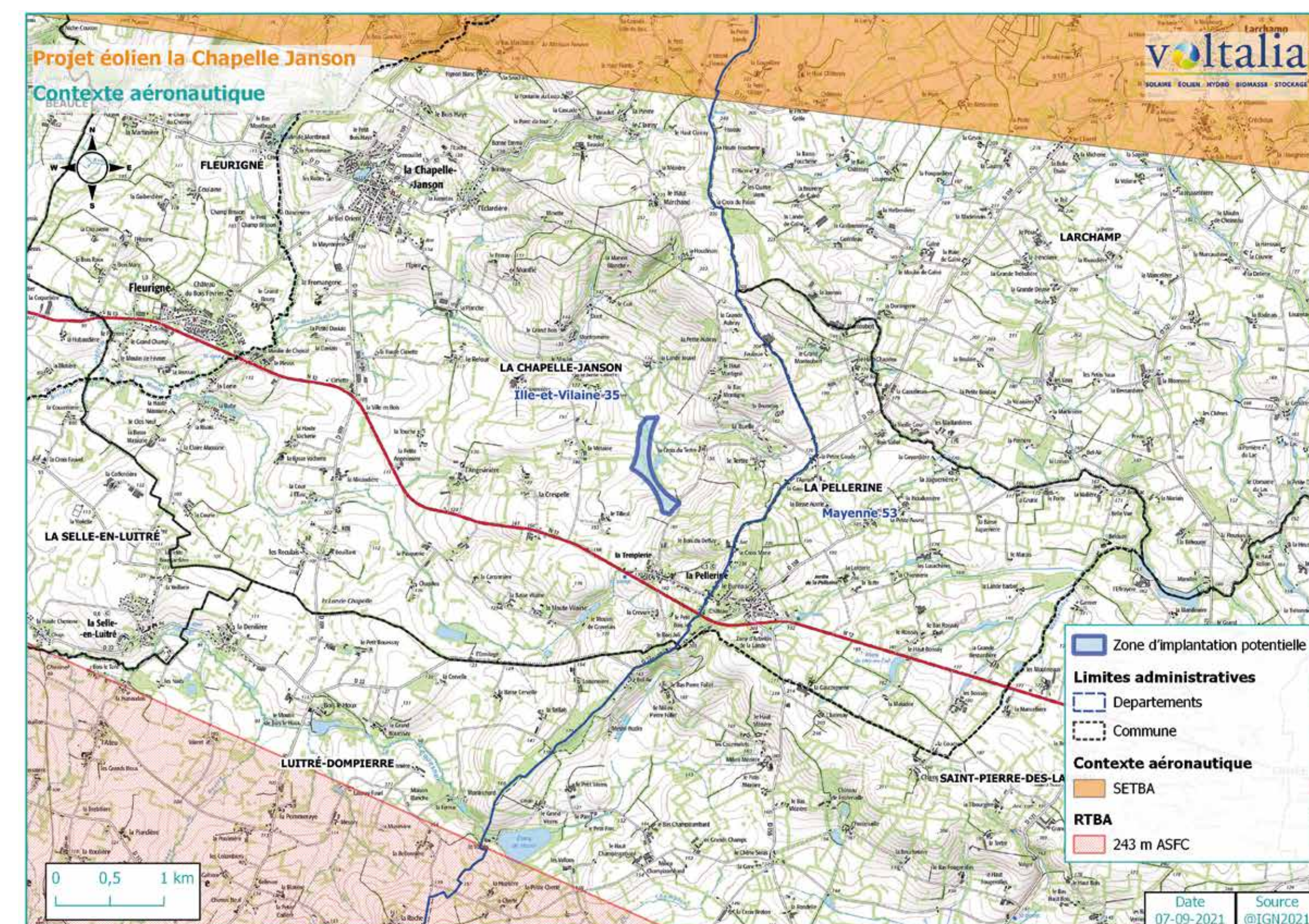


*source: ADEME, L'éolien en 10 questions, 1 éolienne de 2 MW = 1000 foyers alimentés en électricité (environ 4200 kWh/an)

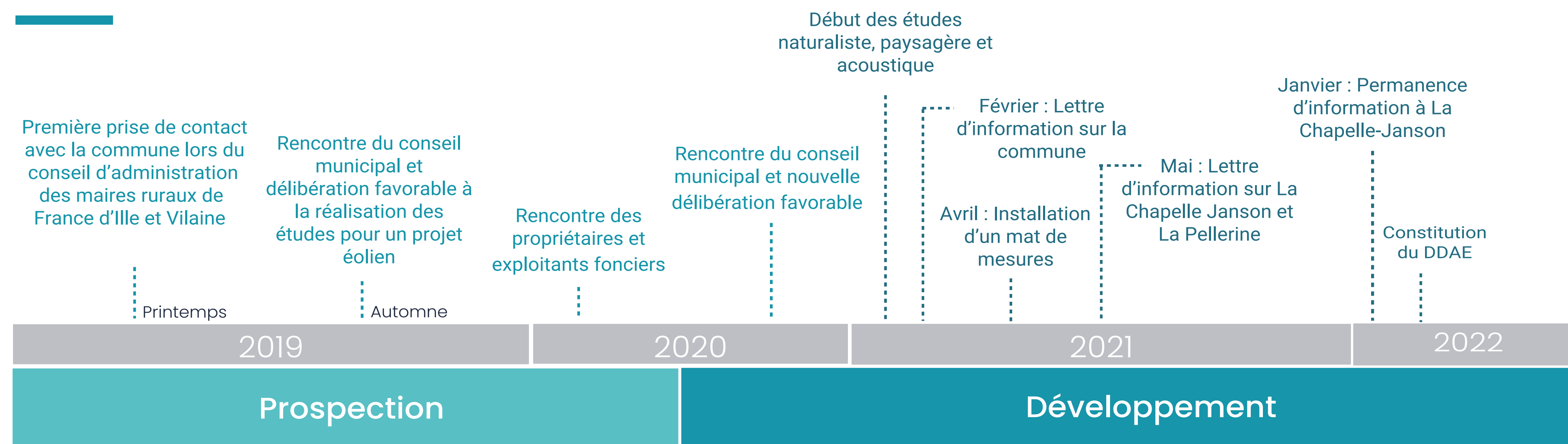
Retombées économiques

Les retombées dues à la présence d'un parc éolien sur le territoire sont de 4 ordres :

1. **Retombées fiscales annuelles** liées à la présence et l'exploitation du parc éolien (CET, IFER, TFPB)
2. **Convention et loyers** liés à l'implantation du parc éolien
3. **Mesures de compensation** liées aux modifications de l'espace engendrées par le parc
4. **Création d'activité économique locale** (emploi de sociétés locales pour le chantier et emploi de techniciens pour la maintenance des éoliennes)



Le calendrier projet



Les caractéristiques de la zone d'étude

Environnement Humain

Situé à plus de 500 mètres des habitations

Situé à minimum 1 km des bourgs

Potentiel éolien

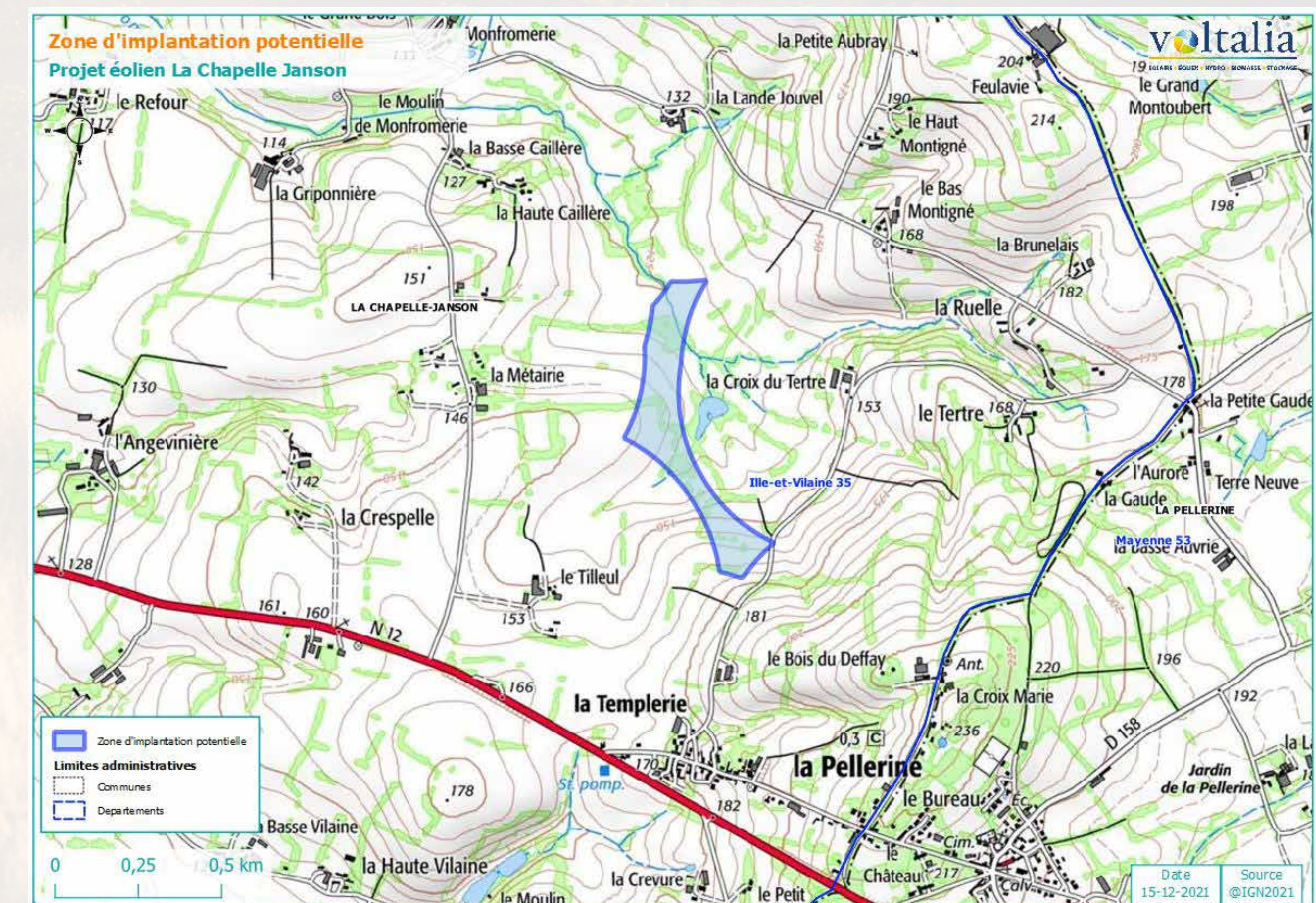
Adapté aux contraintes aéronautiques et radioélectriques

Secteur venté

Géographie

Mixité entre prairies, cultures et milieux boisés

Présence de nombreux plans d'eau



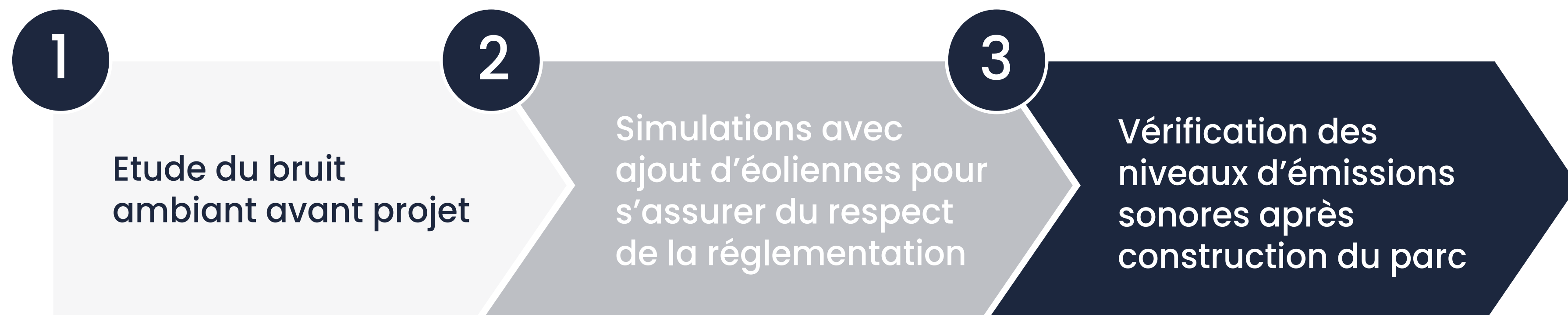
L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

L'étude acoustique



Une étude acoustique veille à préserver une ambiance sonore réglementaire au niveau des habitations les plus proches. Elle se décompose en trois phases :

ZER (Zones à Emergence Réglementée) : désigne les zones habitées potentiellement exposées aux nuisances sonores du parc éolien. Emergence réglementaire 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit.



Niveau ambiant existant incluant le bruit de l'installation	Emergence maximale admissible	
	Jour (7h / 22h)	Nuit (22h / 7h)
Lamb > 35 dBA	5 dBA	3 dBA

Etat initial de l'étude :

L'étude du bruit ambiant consiste à enregistrer le bruit existant dans l'environnement à l'aide de sonomètres installés dans les habitations les plus proches de la zone de projet.

Cette première étude a été réalisée au cours du mois de février 2020.



Etude de l'impact acoustique :

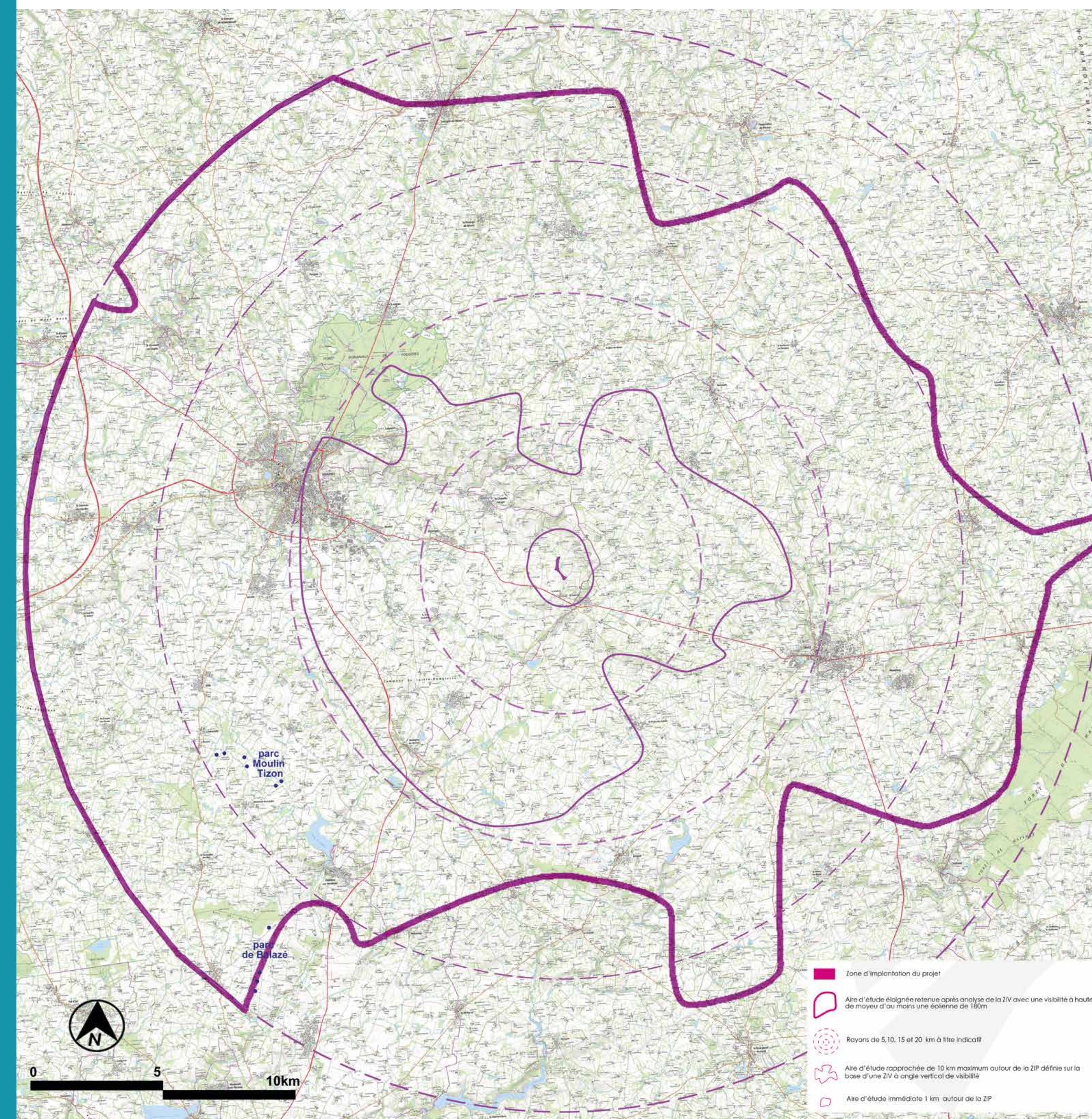
Des simulations acoustiques à partir de l'implantation et des caractéristiques techniques des éoliennes envisagées seront réalisées. Cela permettra de définir un plan de fonctionnement du parc.

L'étude paysagère



Lors du développement d'un projet éolien, l'étude paysagère est primordiale. Elle a pour objectif d'analyser les caractéristiques paysagères du territoire, de déterminer comment celui-ci peut accueillir des éoliennes ainsi que mesurer l'impact visuel de l'implantation.

Pour la réalisation de cette étude, les paysagistes indépendants définissent la meilleure insertion possible du parc éolien dans le paysage. Des simulations visuelles depuis des points de vue précis à enjeu seront réalisées afin de dessiner le projet de moindre impact.



Aire d'étude immédiate (jusqu'à 1,5km autour de la ZIP)

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Le paysage immédiat autour de la zone du projet est constitué de micro-versants et se positionne en zone basse (125/150 m) par rapport au bourg de la Pellerine qui se trouve au plus haut à 225m. La périphérie de la ZIP est marquée par la présence d'habitats isolés ainsi que d'un maillage bocager et arboré pouvant servir de filtres visuels.

Aire d'étude rapprochée (1,5 à 7 km)

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants, c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme. Elle intègre le pôle urbain et patrimonial de Fougères qui marque sa frange ouest et est traversée par la N12, un axe majeur qui passe au sud de la ZIP.

Aire d'étude éloignée (7 à 18 km)

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Cette aire d'étude s'étend sur 2 départements : l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne. Côté Ille-et-Vilaine, au nord et à l'ouest, des patches de visibilité successifs émergent. Toutefois, les paysages en interface avec le secteur proche montrent de grandes zones de respiration visuelle.

- Zone d'implantation du projet
- Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyen d'au moins une éolienne de 180m
- Rayons de 5, 10, 15 et 20 km à titre indicatif
- Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP définie sur la base d'une ZIV à angle vertical de visibilité
- Aire d'étude immédiate 1 km autour de la ZIP

L'ENVIRONNEMENT NATUREL

L'étude environnementale



Cette étude permet de réaliser un projet cohérent et respectueux vis-à-vis de son environnement. Elle est réalisée par un bureau d'études indépendant qui observe et analyse la faune, la flore et les habitats naturels durant un cycle biologique complet (une année).

En 15 ans, la filiale a pu emmagasiner un retour d'expérience considérable permettant de déterminer, éviter, réduire et compenser l'impact des projets éoliens sur les différentes espèces.

Premiers résultats



Habitats naturels : l'inventaire de la végétation a permis de cartographier 27 habitats différents. L'aire d'étude présente ainsi une assez large diversité d'habitats mais 2 grands types dominant : le paysage est partagé pour plus de 90% de sa surface entre grandes cultures et prairies. Les milieux aquatiques y forment des ensembles de qualité qui sont des habitats en régression, les enjeux sont ainsi estimés modérés à forts et une attention particulière devra être portée à ces milieux sensibles.



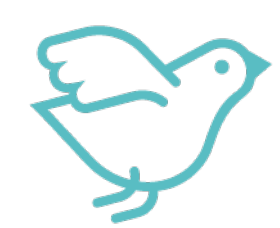
Faune terrestre : les prospections faunistiques ont étudié différents taxons : les amphibiens (6 espèces et 1 groupe d'espèce identifiés), les reptiles (à minima 3 espèces identifiées), les insectes (diversité assez faible avec 34 espèces identifiées), les mammifères (13 espèces identifiées), les chiroptères et l'avifaune en particulier au sein de l'aire d'étude immédiate (AEI).



Flore : 141 espèces ont été inventoriées dont seulement deux espèces menacées : la Cardamine amère et la laïche blonde. Toutefois, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'est présente et l'ensemble des espèces présentent un enjeu faible.



Chauves-souris (chiroptères) : la proximité de milieux humides et de zones boisées favorise la présence de chiroptères. Les premiers résultats mettent en évidence une diversité assez importante mais une activité plus limitée.



Oiseaux : Les sorties ont permis de relever un cortège d'espèces diversifié à différentes phases d'un cycle biologique complet : migration pré-nuptiale (26 espèces), migration post-nuptiale (38 espèces), hivernage (44 espèces) et nichage (39 espèces). Les espèces les plus abondantes sur le site d'étude sont l'Etourneau sansonnet (293 individus) et le Pigeon ramier (210 individus).

L'implantation des éoliennes prendra en compte l'ensemble de ces observations.



Photo : de gauche à droite, Ecureuil Roux, Sylvaïne, Pouillot Véloce. Crédit Photo : Synergis Environnement

L'étude de vent

VOER Δ L

L'installation d'un mât de mesure permet d'étudier les régimes de vent présents sur le site (vitesse, direction, température) et de le comparer aux statistiques long terme issues de données Météo France et satellitaires. Ces informations permettront à Voltage de définir le modèle d'éolienne du futur parc et d'affiner les précisions de production.

Chiffres clés

Les instruments de mesure

